



JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL



YOUNG CANADA WORKS

Langues et travail

Guide d'employeur

langueset**travail**.ca

Ce programme est
offert par :



Avec la participation du
Gouvernement du Canada



Table des matières

1. Contexte et informations générales	2
2. Aperçu du programme	3
3. Quatre raisons d'embaucher du Langues et travail	3
4. Quels postes sont éligibles ?	4
5. Qu'entendez-vous par « emplois verts » ?	5
6. Profil du candidat	7
7. Quatre étapes pour embaucher	7
8. Salaire et heures	8
9. Processus de remboursement	10
10. Obligations des employeurs	12
11. À qui adresser vos questions ?	12
Annexe 1 : Chronologie de Langues et travail (emplois de 3 semaines)	13
Annexe 2 : Chronologie de Langues et travail (emplois de 6 à 8 semaines)	15

1. Contexte et informations générales

1.1 La Stratégie emploi Jeunesse (SEJ)

La [Stratégie emploi jeunesse](#) (SEJ) du gouvernement du Canada est conçue pour aider les jeunes à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes nécessaires pour faire une transition réussie vers le marché du travail. La Stratégie implique de nombreux ministères et regroupe un certain nombre de programmes et services existants pour les jeunes.

1.2 Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien finance la création d'emplois et supervise la coordination nationale du programme Jeunesse Canada au travail à partir d'un bureau de l'administration centrale dans la région de la capitale nationale. En partageant la responsabilité des objectifs fédéraux de création d'emplois, le ministère du Patrimoine canadien (en partenariat avec le secteur privé et diverses institutions et organismes communautaires nationaux) parraine le programme Jeunesse Canada au travail (JCT) pour fournir des occasions d'emplois aux jeunes Canadiens.

1.3 Jeunesse Canada au travail

[Jeunesse Canada au travail](#) (JCT), une initiative du Patrimoine canadien, est l'un des multiples programmes de la SEJ. Il offre une variété de stages et de programmes d'emplois d'été pour les jeunes Canadiens, dans le but de les aider à réussir leur transition vers le marché du travail.

1.4 Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles

[Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles](#) (JCTDLO) est l'un des volets de JCT. Entre autres, il offre aux jeunes Canadiens des possibilités d'emploi dans lesquelles ils peuvent travailler dans leur deuxième langue officielle.

1.5 Programme Explore

[Explore](#) est un programme d'immersion de langue intensif de cinq semaines destiné aux participants de tous niveaux qui souhaitent améliorer leur deuxième langue officielle (soit l'anglais ou le français). Il est offert dans les établissements d'enseignement postsecondaire à l'échelle nationale pendant le printemps et l'été. Les participants suivent des cours de langue à temps plein et vivent dans un environnement où la langue qu'ils apprennent est parlée par la majorité (par exemple, un anglophone de Vancouver se rend à Trois-Rivières pour apprendre le français). Il est géré par le [Conseil des ministères de l'Éducation Canada](#) (CMEC). Langues et travail recrute des participants du programme Explore pour des emplois d'été, mais n'est nullement impliqué à part ça.

1.6 Fédération de la jeunesse canadienne-française

La [Fédération de la jeunesse canadienne-française](#) (FJCF) est un organisme national qui contribue au développement socio-culturel et identitaire des jeunes Canadiens d'expression française. [Langues et travail](#) est un programme géré par la FJCF.

2. Aperçu du programme

Langues et travail est un programme d'emploi d'été pour les jeunes de 18 à 30 ans (16 à 30 à Moncton, Rivière-du-Loup, et Trois-Pistoles), conçu pour offrir aux étudiants canadiens une expérience d'emploi d'été pratique, la chance de pratiquer et améliorer leur deuxième langue officielles (soit l'anglais ou le français) et l'opportunité de découvrir une nouvelle région du pays. Suite à l'obtention du diplôme d'Explore, un programme d'immersion linguistique intensif de cinq semaines, les étudiants ont la possibilité de vivre et de travailler dans la communauté locale pendant trois, ou six à huit semaines de plus.



Langues et travail – Un coup d'œil

190 emplois créés en 2017 | 29 emplois verts créés en 2016

195 emplois créés en 2016 | 10 emplois verts créés en 2016

3. Quatre raisons d'embaucher du Langues et travail

1. **Subvention salariale:** Langues et travail aide financièrement les employeurs à créer des opportunités de travail pour les jeunes canadiens (60% du salaire minimum + 1,00\$ / heure pour les placements de 6 à 8 semaines, 100% du salaire minimum + 1,00\$ / heure pour les placements de 3 semaines).
2. **Nous fournissons les candidats :** Nous effectuons une présélection des candidats, ce qui vous permet d'avoir accès à un bassin de jeunes bilingues motivés.
3. **Apprendre davantage sur une autre région du Canada :** Nos étudiants proviennent de partout au Canada, et amènent des perspectives et des expériences différentes au milieu de travail.
4. **Certains candidats reviennent !** Plusieurs étudiants du programme Langues et travail sont des jeunes aventureux et ouverts d'esprit qui aiment voyager. Leur offrir un contrat à court terme est une façon peu risquée de dénicher la perle rare des employés saisonniers que vous pourrez réembaucher chaque été (à vos frais).

4. Quels postes sont éligibles ?

Les employeurs comprennent des entreprises et des organismes privés et sans but lucratif, des administrations municipales et des établissements d'enseignement. Le but premier de Langues et travail est d'offrir des expériences de travail qui répondent aux critères suivants. La priorité est accordée à ceux qui peuvent être définis comme des **emplois verts** (voir la [section 5](#) pour plus d'informations).

- Donner amplement l'occasion d'interagir avec les autres dans la langue seconde ;
- Permettre aux jeunes canadiens de développer leurs compétences et d'améliorer leur employabilité ;
- Être patient et encourager les participants de pratiquer et améliorent leur deuxième langue officielle ;
- Offrir un minimum de 30 de travail significatif par semaine.

Exemples d'emplois antérieurs

Afin de pratiquer leur deuxième langue, les étudiants doivent interagir souvent avec le **public**, des **enfants**, d'**autres étudiants**, ou des **collègues**. Par exemple :

- Adjoint administratif
- Aide-éducatrice
- Barista
- Caissière
- Guide touristique
- Hôtesse / serveur
- Moniteur de camp de jour
- Paysagiste
- Réceptionniste
- Vendeur

5. Qu'entendez-vous par « emplois verts » ?

Selon le Ministère du Patrimoine canadien, les emplois verts sont des opportunités d'emploi **au sein d'organismes ou de compagnies œuvrant spécifiquement dans le domaine de l'économie verte**, et ceux au sein d'organismes et de compagnies qui ne font pas partie du secteur de l'environnement, mais **qui exigent des compétences particulières afin de produire un avantage environnemental**, que ce soit pour l'organisme, ses utilisateurs, ou l'ensemble de la collectivité.

Un organisme est considéré être vert s'il satisfait à deux ou plus des critères suivants :

- Certifié et répertorié comme entreprise ou bâtiment vert par un programme de certification reconnu au niveau local ou national (par exemple, Vancouver Island Green Business Certification, LEED, EcoLogo, etc.) ;
- Crée/utilise des énergies renouvelables (par exemple, l'énergie éolienne, solaire, géothermique) ;
- Fabrique ou vend au moins 50% de produits/matières crues certifiés organiques, locaux, ou durables ;
- Éduque et informe les employé.es et le public de l'importance de la durabilité et des mesures nécessaires afin de minimiser l'empreinte écologique ;
- Agit comme ambassadeur de l'environnement en organisant des initiatives, des événements communautaires, ou des activités de bienfaisance écoresponsables ;
- Aspire à atteindre un statut de zéro déchets en minimisant les déchets non nécessaires (par exemple, en utilisant un emballage durable ou nu) et en traitant les produits et les matériaux indésirables et inévitables comme ressources renouvelables (par exemple, le compostage des restes alimentaires, etc.) ;
- Achat de crédits d'énergie renouvelable ou de crédits de carbone vérifiés.

Des exemples sont répertoriés sur la page suivante.

Exemples d'emplois verts

Les emplois verts sont répartis en trois catégories.



1. L'organisation ou l'entreprise est verte. Les jeunes peuvent cependant effectuer un travail qui n'est pas intrinsèquement vert. Par exemple :
 - Développement Web pour un centre de la promotion des bâtiments durables ;
 - Entretien ménager dans un hôtel respectueux de l'environnement ;
 - Commis dans une épicerie biologique.



2. L'organisation ou la société n'est pas explicitement verte. Les jeunes effectuent un travail qui a un effet positif clair sur l'environnement. Par exemple :
 - Membre d'équipe de recyclage pour une banque ;
 - Éducation au sujet de la faune pour un service de traversier local ;
 - Commis à la location de vélos dans un magasin de location de vélos.



3. L'organisation / l'entreprise et le travail effectué par les jeunes sont tous deux verts. Par exemple :
 - Camp d'été qui sensibilise les jeunes aux enjeux environnementaux ;
 - Jardinier dans un jardin communautaire ;
 - Campagne ou collecte de fonds pour une organisation verte ou une cause reliée à l'environnement.

6. Profil du candidat

Les étudiants Langues et travail:

- Ont entre 16 et 30 ans (voir la [Table 1](#) pour plus d'information) ;
- Sont soit citoyen canadien ou résident permanent et ont légalement le droit de travailler au Canada ;
- Viennent tout juste de compléter le programme Explore, un programme de langue intensif d'une durée de cinq semaines où les étudiants améliorent leur français ou leur anglais ;
- Veulent travailler dans leur deuxième langue officielle (ex. des anglophones qui veulent améliorer leur français) ;
- Prévoient retourner aux études à temps plein à l'automne.

7. Quatre étapes pour embaucher

1. **Postuler en ligne** : Visiter <https://jeunesse-canada-travail.canada.ca>. Créer un profil d'employeur et une demande de financement pour un emploi (des instructions étape-par-étape sont disponibles dans le Guide du site web JCT). La FJCF est responsable de l'évaluation et de l'approbation du financement.
2. **Accepter l'offre de financement d'emploi** : Si votre demande de financement d'emploi est approuvée, vous recevrez un courriel de confirmation avec un offre de financement préliminaire de la FJCF dans les deux semaines suivantes. Dès que l'offre de financement d'emploi est acceptée, celle-ci s'affichera directement sur le site web !
3. **Examiner les profils d'étudiants** : Les étudiants Explore vont passer 5 semaines à faire des cours intensifs d'anglais dans un établissement d'enseignement local. Pendant ce temps-là, l'agent de projet local aidera les étudiants à raffiner ses CV et ses lettres de motivation, ainsi que évaluer les points forts et les compétences des candidats. L'employeur peut demander à l'Agent de projet de sélectionner le candidat le plus apte, ou il peut choisir d'examiner les demandes et faire ses propres entrevues !
4. **Embaucher candidat(s)** : Connecter au site web de JCT, embaucher le(s) candidat(s) choisi(s), remplir les documents en ligne décrits dans la [section 9](#), et envoyer le contrat officiel signé à la FJCF. Lorsque ces étapes seront terminées, nous vous enverrons un chèque avec le premier versement de la subvention.

7.1 Suis-je garanti un étudiant ?

Nous ne pouvons pas garantir que vous allez recevoir un étudiant, ou que vous serez approuvé pour plus d'un poste. En fin de compte, le nombre d'emplois approuvés dépendra sur le nombre d'étudiants dans le programme, de leurs compétences et intérêts, et de leur niveau de maîtrise du français.

7.2 L'emploi débutera quand ?

Le programme Langues et travail démarre immédiatement après la fin du programme local Explore.

7.3 Les dates limites

Les dates limites sont décidées dans chaque ville par l'Agent de projet local, qui est embauché en avril. Avant avril, les questions concernant la date limite, les dates du début du programme et le programme en général peuvent être envoyées par courriel à admin@fjcf.ca.

8. Salaire et heures

Les employeurs doivent offrir un minimum de 30 heures de travail significatif par semaine. Langues et travail subventionne de 60 à 100% du salaire minimum + les **coûts obligatoires de l'employeur, voir les charges sociales** (AE, RPC, paye de vacances, etc.) Dans certains cas, l'étudiant peut également avoir droit à une **augmentation salariale** supplémentaire de 1,00\$ (subventionnée à 60%), et / ou à une **indexation salariale** additionnelle de 1,35 \$ l'heure (subventionnée à 100%). Voir [Table 1](#) pour plus d'explications.

8.1 Coûts obligatoires de l'employeur / charges sociales (déterminé par l'employeur, subventionné à 60%)

Les coûts obligatoires de l'employeur comprennent l'AE, le RPC, la paye de vacances et des congés fériés, les primes d'indemnisation des accidents du travail et d'autres contributions provinciales / territoriales obligatoires. Le pourcentage propre à chaque employeur varie selon l'organisation, mais il se situe généralement entre 10 à 15%. Pour une ventilation précise de ces avantages, vérifiez auprès du comptable de votre organisation.

8.2 Augmentation salariale (1,00\$ / heure, subventionné à 60%)

Une augmentation salariale de 1,00 \$ / heure s'applique à tous les participants au programme à l'exception de ceux qui ont eu un logement fourni par le programme à Victoria ou à Vancouver.

8.3 Indexation salariale (1,35\$ / heure, subventionné à 100%)

Une indexation salariale de 1,35 \$ / heure s'applique à tous les participants du programme qui viennent d'une autre région du Canada (c'est-à-dire ceux qui ont déménagé de plus de 125 km pour se rendre au travail) et qui doivent défrayer des coûts de logement. Cette augmentation salariale permettra à ces étudiants d'absorber une partie des coûts liés à leur hébergement.

Si ce montant s'applique à la situation de logement d'un employé, l'employeur doit ajouter 1,35 \$ (2,35 \$ à Vancouver et à Victoria) par heure travaillée à chaque chèque de paie. Il est important que cette augmentation soit distribuée sur chaque chèque de paie et non payée en une seule fois.

8.4 Une note sur le revenu imposable

Le revenu et les avantages complémentaires des étudiants sont imposables selon les exigences de l'Agence du revenu du Canada. Les revenus sont généralement assurables et donnent droit à une pension, et doivent être déclarés par les étudiants.

8.5 Des aménagements spéciaux pour étudiants ayant un handicap

Si vous prévoyez embaucher un étudiant admissible ayant un handicap, veuillez communiquer avec la FJCF dès que le candidat que vous avez choisi est approuvé afin de l'informer de toute mesure d'adaptation spéciale qui pourrait faciliter la participation de cette personne. Les dépenses engagées pour mettre en place des aménagements spéciaux dans le lieu de travail peuvent être remboursées, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par participant.

Table 1 Information sur le programme propre à l'établissement

Langue à améliorer	Province	Ville (Institution)	Durée (Subvention)	Salaire Min.	Conditions spéciales	Âge	
Anglais	Colombie-Britannique	Victoria (UVic)	6 semaines (60%)	11,35\$	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement inclus (résidences universitaires) ; Le salaire minimum n'est pas augmenté de 2,35\$ + 1\$ sauf les cas exceptionnels ou l'étudiant paie leur propre logement 	19-30	
		Vancouver (UBC)	7 semaines (60%)				
	Saskatchewan	Regina (U of R)	5 semaines (60%)	10,96\$	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement n'est pas inclus ; Majoration salariale de 1,35\$ + 1\$ en sus au salaire minimum s'applique 	18-30	
	Manitoba	Winnipeg (UWinnipeg)	6 à 8 semaines (60%)	11,15\$			
	Ontario	Toronto (Glendon College – York University)	5 à 6 semaines (60%)	14,00\$			
	Île de Prince Édouard	Charlottetown (UPEI)	6 à 8 semaines (60%)	11,25\$			
Français	Nouvelle Écosse	Pointe de l'Église (Université Sainte-Anne)	3 semaines (100%)	10,85\$	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement inclus (résidences universitaires) ; Augmentation salariale de 1\$ en sus au salaire minimum 		18-30
	Québec	Jonquière (Centre linguistique du Collège de Jonquière)	6 à 8 semaines (60%)	11,25\$	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement n'est pas inclus ; Majoration salariale de 1,35\$ + 1\$ en sus au salaire minimum s'applique 		
		Rivière-du-Loup (Cégep RDL)					
		Trois-Pistoles (École d'immersion française – Université Western)	3 semaines (100%) où 6 à 8 semaines (60%)				
		La Pocatière (CSJ)	3 semaines (100%)				
	Trois-Rivières (UQTR)						
	Nouveau Brunswick	Moncton (UdeM)		11,00\$	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement inclus (résidences universitaires) ; Augmentation salariale de 1\$ en sus au salaire minimum s'applique 	16-30	

9. **Processus de remboursement**

Pour les emplois de trois semaines, l'institution d'enseignement local est responsable de payer le salaire de l'étudiant. L'employeur-hôte n'est aucunement responsable financièrement de l'étudiant. L'employeur agit comme hôte pour l'étudiant.

Pour les emplois de 6 à 8 semaines, l'employeur sélectionne et embauche leur propre étudiant, paie son salaire, et est légalement responsable de l'étudiant en tant qu'employé. La FJCF remboursera directement l'employeur en deux versements : la première partie représente 75% de la subvention totale, la deuxième partie représente 25% de la subvention restante totale.

9.1 **PARTIE I : 75% de la subvention totale**

Pendant la première semaine de l'emploi, l'étudiant doit être officiellement « embauché » sur le site web du Jeunesse Canada au travail. Deux documents doivent être complétés et soumis en ligne (la Formulaire d'admissibilité et le Rapport de dotation), et le Contrat entre la FJCF et l'employeur doit être imprimé, signé et envoyé en 2 copies officielles à la FJCF par la poste. **Pour obtenir des instructions précises, veuillez consulter le Guide du site web de Jeunesse Canada au travail.** Une fois ces documents reçus par la Fédération de la jeunesse canadienne-française, un chèque équivalent 75% de la subvention sera envoyé par la poste à l'employeur.

1. « **Embaucher** » l'étudiant

Une fois qu'une décision a été prise concernant le candidat choisi, l'employeur doit se connecter au site web Jeunesse Canada au travail et « embaucher » cet étudiant.

2. **Formulaire d'admissibilité**

Ce document doit être rempli sur le site web Jeunesse Canada au travail avant que l'étudiant soit embauché et avant qu'il commence son premier jour du travail.

3. **Rapport de dotation**

Ce document doit être rempli sur le site web Jeunesse Canada au travail durant la première semaine de la période d'emploi.

4. **Contrat de travail officiel**

Au début du placement du travail, la Fédération de la jeunesse canadienne-française enverra par courriel un Contrat à chacun des employeurs. Ce contrat doit être imprimé, signé et deux copies originales doivent être envoyées à l'adresse suivant :

Attn : Langues et travail
Fédération de la jeunesse canadienne-française
#403, 450 rue Rideau
Ottawa, ON
K1N 5Z4

9.2 PARTIE II : 25% de la subvention totale

Au cours de la dernière semaine du placement du travail de l'étudiant, les trois étapes suivantes doivent être complétés et soumis. Une fois que ces documents sont reçus par la Fédération de la jeunesse canadienne-française, un chèque équivaut au 25% restant de la subvention sera envoyé à l'employeur par la poste dans quelques semaines.

1. **Rapport de fin d'emploi**

Doit être rempli sur le site web de Jeunesse Canada au travail dans les 30 jours suivant le dernier jour d'emploi de l'étudiant.

2. **Questionnaire d'évaluation**

Doit être rempli sur le site web de Jeunesse Canada au travail dans les 30 jours suivant le dernier jour d'emploi de l'étudiant.

3. **Envoyer à la FJCF les épreuves comptables de l'étudiant**

Les subventions de Langues et travail sont basées sur les salaires réels versés aux employés. Dans les 30 jours suivant le dernier jour d'emploi de l'étudiant, un document de paie officiel indiquant clairement le nombre total d'heures travaillées par l'étudiant et son salaire total doit être envoyé par la poste à l'adresse suivante. Les heures exactes travaillées par l'étudiant et le salaire brut seront validés.

Attn : Langues et travail
Fédération de la jeunesse canadienne-française
#403, 450 rue Rideau
Ottawa, ON
K1N 5Z4

10. Obligations des employeurs

À titre d'employeur de Jeunesse Canada au travail, vous devez vous conformer aux modalités contractuelles suivantes :

10.1 Recrutement et embauche

1. Conformer aux lois, aux règlements et aux statuts applicables du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial ou territorial en matière de travail, y compris les normes de sécurité au travail et l'assurance-emploi ou l'équivalent.
2. Entreprendre un processus de sélection juste et équitable (évaluation impartiale des candidats admissibles).
3. Répondre à l'Agent de projet local et aux candidats en temps opportun.

10.2 Formation et supervision

1. Fournir à chaque employé une description de travail, de l'orientation et un plan de travail contenant des objectifs précis.
2. Fournir une formation relative aux tâches du poste.
3. Respecter le mandat du programme de promouvoir l'acquisition de la deuxième langue officielle de l'étudiant.

10.3 Salaire et avantages sociaux

1. Verser, en temps opportun, les salaires et les avantages sociaux conformément aux lois et aux règlements provinciaux ou territoriaux concernant le travail. La semaine de travail subventionnée compte un minimum de 30 heures. Les contributions de JCT sont calculées en fonction du salaire réel versé aux employés.
2. Payer les participants à même la masse salariale de votre organisation et faire les retenues réglementaires à la source.

10.4 Rapports et suivi

1. Vous assurez de remplir tous les formulaires et la documentation décrite à la section 9 dans les délais fixés.

11. À qui adresser vos questions ?

Fédération de la jeunesse canadienne-française
#403, 450 rue Rideau
Ottawa, ON
K1N 5Z4

Courriel : admin@fjcf.ca

Web : <https://languesettravail.ca/>

Facebook : <https://www.facebook.com/LeT.LaW/>

Tél : 613-562-4624

Sans frais : 1-800-267-5173

Télécopieur : 613-562-3995

Annexe 1 : Chronologie de Langues et travail (emplois de 3 semaines)

Avant Langues et travail			
Dates	Tâche	Étapes	Responsable
	Première rencontre avec l'Agent(e) de projets	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Rencontrer l'Agent(e) de projet local ☐ Partager avec l'Agent de projet les informations qu'il ou elle aura besoin pour créer un compte d'employeur, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • L'offre d'emploi ○ Les informations de ton organisme 	Employeur
	Postuler en ligne	L'Agent de projet va créer un profil d'employeur et afficher l'offre d'emploi en ligne.	Agent(e) de projet
	Commencement du programme Explore	<p>Les étudiants quitteront leurs villes de partout au Canada et arriveront dans la ville où s'offre le programme Explore. Ils passeront 5 semaines à faire des cours intensifs de français dans un établissement post-secondaire. Certains étudiants resteront suite au programme Explore pour faire Langues et travail.</p> <p>Tout au long du programme, l'Agent(e) de projet aidera les étudiants à améliorer leurs CV et leurs lettres de motivation. De plus, il ou elle évaluera les points forts et les compétences des candidats.</p>	Explore, Agent(e) de projet
	Examiner les profils d'étudiant/es	<ul style="list-style-type: none"> ☐ L'Agent(e) de projet fournira à chacun des employeurs une liste des CV et des lettres de motivation ☐ L'employeur peut choisir de faire ses propres entrevues ou il peut demander à l'Agent de projet de sélectionner le meilleur candidat pour l'emploi. <p>Important: Les entrevues ne peuvent pas interférer avec l'horaire des cours ou des activités Explore. Toutes les entrevues doivent avoir lieu le soir ou pendant la fin de semaine.</p>	Employeur / Agent(e) de projet
	Documentation JCT	Tout au long du programme, l'Agent(e) de projet va remplir les formulaires nécessaires en ligne pour l'employeur.	Agent(e) de projet
	Documentation JCT	L'étudiant doit remplir ses formulaires aussi.	Étudiant

jeunesse-canada-travail.canada.ca

Début du Langues et travail			
Dates	Tâche	Étapes	Responsable
	Commencement du Langues et travail	Le programme Explore est terminé et l'étudiant sélectionné peut maintenant commencer à travailler de 30 à 40 heures par semaine.	
	Signer la lettre d'entente tripartite	<input type="checkbox"/> Signer la lettre d'entente tripartite	Employeur, Étudiant, Agent(e) de projet
	Première versement des fonds	Une fois que tout a été complété et que tous les documents ci-dessus ont été reçus par la FJCF, un chèque pour 75% de la subvention totale sera envoyé par la poste à l'établissement post-secondaire.	FJCF

Milieu de Langues et travail			
Dates	Tâche	Étapes	Responsable
	Visite de « monitoring »	<input type="checkbox"/> L'Agent(e) de projet local organisera un horaire de visite de « monitoring » avec chaque employeur. L'Agent de projet va visiter l'étudiant à son lieu de travail, parler avec l'étudiant et son employeur, pour s'assurer que tout se passe bien.	Employeur & Agent de projet

Fin du Langues et travail			
Dates	Tâche	Étapes	Responsable
	Fin de Langues et travail	Langues et travail est officiellement terminé.	

jeunesse-canada-travail.canada.ca

Annexe 2 : Chronologie de Langues et travail (emplois de 6 à 8 semaines)

Avant Langues et travail			
Dates	Tâche	Étapes	Responsable
	Postuler en ligne	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Créer et confirmer votre compte sur le site web Jeunesse Canada au travail (p. 2-3 du Guide du site web JCT) <input type="checkbox"/> Créer un profil d'employeur (p. 4) <input type="checkbox"/> Soumettre une demande de financement pour un emploi (p. 5-6) 	Employeur
Dans un délai de 2 semaines	Révision des demandes	Les applications sont révisées de façon continue. Dès que votre demande est évaluée et acceptée, vous recevrez une confirmation par courriel avec une offre de financement préliminaire.	FJCF
	Accepter l'offre de financement	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réviser et accepter l'offre de financement (p. 7-8) 	Employeur
	Commencement du programme Explore	<p>Les étudiants quitteront leurs villes de partout au Canada et arriveront dans la ville où s'offre le programme Explore. Ils passeront 5 semaines à faire des cours intensifs de français dans un établissement post-secondaire. Certains étudiants resteront suite au programme Explore pour faire Langues et travail.</p> <p>Tout au long du programme, l'Agent(e) de projet aidera les étudiants à améliorer leurs CV et leurs lettres de motivation. De plus, il ou elle évaluera les points forts et les compétences des candidats.</p>	Explore. Agent(e) de projet
	Examiner les profils d'étudiant/es	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'Agent(e) de projet fournira à chacun des employeurs une liste des CV et des lettres de motivation <input type="checkbox"/> L'employeur peut choisir de faire ses propres entrevues ou il peut demander à l'Agent de projet de sélectionner le meilleur candidat pour l'emploi. <p>Important: Les entrevues ne peuvent pas interférer avec l'horaire des cours ou des activités Explore. Toutes les entrevues doivent avoir lieu le soir ou pendant la fin de semaine.</p>	Employeur
	Embaucher candidat(s)	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> "Embaucher" l'étudiant sur le site web JCT (p. 9-10) <input type="checkbox"/> Compléter le Formulaire d'admissibilité (p. 9-10) <input type="checkbox"/> Compléter le Rapport de dotation (p. 11) 	Employeur
	Documentation JCT	L'étudiant(e) doit remplir le formulaire d'admissibilité du candidat et le rapport de dotation du candidat.	Étudiant

Début du Langues et travail			
Dates	Tâche	Étapes	Responsable
	Début de Langues et travail	Le programme Explore est terminé et l'étudiant sélectionné peut maintenant commencer à travailler de 30 à 40 heures par semaine.	
	Répartition des contrats	Dès que la FJCF aura reçu le formulaire d'admissibilité et le rapport de dotation de l'étudiant et de l'employeur, un Contrat de travail officiel sera envoyé à l'employeur par courriel.	FJCF
	Signer et envoyer par mail le Contrat de travail officiel	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Imprimer le Contrat de travail officiel <input type="checkbox"/> Réviser et signer le Contrat <input type="checkbox"/> Envoyer 2 copies du contrat signé à la FJCF par la poste 	Employeur
	Premier versement des fonds	Une fois que tout a été complété et que tous les documents ci-dessus ont été reçus par la FJCF, un chèque pour 75% de la subvention totale sera envoyé par la poste à l'employeur.	FJCF

Milieu de Langues et travail			
Dates	Tâche	Étapes	Responsable
	Visite de « monitoring »	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'Agent(e) de projet organisera un horaire des visites de « monitoring » avec chaque employeur. L'Agent(e) de projet va visiter et discuter avec l'étudiant et son employeur, pour s'assurer que tout se passe bien. 	Employeur & Agent(e) de projet

Fin du Langues et travail			
Dates	Tâche	Étapes	Responsable
	Fin de Langues et travail	Langues et travail est officiellement terminé.	
	Terminer de remplir les documents non complétés	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Compléter le Rapport de fin d'emploi (p. 12) <input type="checkbox"/> Compléter la Questionnaire d'évaluation (p. 13) <input type="checkbox"/> Envoyer à la FJCF par courriel les preuves comptables de l'étudiant 	Employeur
	Documentation JCT	L'étudiant(e) doit remplir le Rapport de fin d'emploi et le Questionnaire d'évaluation du candidat.	Étudiant
	Deuxième versement des fonds	Une fois que tout a été complété et que tous les documents ci-dessus ont été reçus par la FJCF, un chèque pour du restant de la subvention totale (25%) sera envoyé par la poste à l'employeur.	FJCF